

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle (arrivée à 20H35), BARD Denis, DÀ CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 19 mai 2021

Affichage :

Du jeudi 26 mai au
lundi 26 juillet 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

Absent : M.SIMON Didier

M.Bertrand LEJOLIVET est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mai 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

60-2021 - ZAC de la Vigne - Acquisition de la parcelle AO 67 à La Clôtière pour effacement de réseaux

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Vigne – Tranche 3 – La Clôtière, il est apparu nécessaire d'acquérir le foncier de la parcelle cadastrée AO 67 pour 55 m² située allée du Petit Champ Carré afin de permettre le raccordement et l'effacement des réseaux électriques et prévu à l'emplacement réservé n°667 du PLUi avec l'élargissement du chemin piétonnier.

Après échanges avec les propriétaires, un accord a été trouvé pour un montant de 2 825 euros HT hors frais.

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal :

- autorise l'acquisition de ce terrain au prix et conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire ;
- désigne Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction de l'acte authentique.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE